



ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE GIERES

ORGANISATION DE L'ACTIVITE RANDONNEE OU PLEINE NATURE

Rentrée 2021/2022

Les randonnées et sorties sont encadrées par des animateurs diplômés mais bénévoles.

Chacun doit avoir conscience de ses capacités et limites, et respecter les consignes de sécurité données par l'animateur. Chaque randonnée et sortie implique l'acceptation de certains risques.

FONCTIONNEMENT

Les adhérents sont informés du descriptif des randonnées et sorties par l'animateur. Les inscriptions sont prises jusqu'à la veille du jour de la randonnée ou de la sortie.

DEPLACEMENTS

Les déplacements sont organisés par covoiturage et indemnisés de la façon suivante :

- Randonnées et sorties à la journée
 - Pour un trajet inférieur à 100 km aller-retour = 7 € par personne transportée,
 - Pour un trajet supérieur à 100 km aller-retour = 10 € par personne transportée.
- Séjours
 - 0.25 € du km + le péage pour l'été
 - 0.30 € du km + le péage pour l'hiver

Le relevé des compteurs aura lieu au rendez-vous du départ et du retour.

Les animateurs et les chauffeurs ne paient pas le déplacement. Le péage est à diviser par le nombre d'occupants du véhicule.

CAPACITE PHYSIQUE

Ne peuvent pratiquer les sorties "rando" que les adhérents en mesure de faire **300 m de dénivelé minimum**, aptitude confirmée par un certificat médical fourni lors de l'inscription.

1 rue des Sports – 38610 Gières

Adresse mail : agv.gieres@gmail.com – Site Internet : www.gvgieres.fr

SIRET 343 053 021 00030 – Code APE 9312Z - Agrément sportif n° 38 88043

Affiliée à la Fédération de Gymnastique Volontaire sous le n° 038 033